# Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 1997

1997/2068(COS) - 28/05/1997

Le rapporteur a estimé que les grandes orientations des politiques économiques n'étaient pas suffisament utilisées pour insuffler plus de cohérence aux politiques économiques menées par les Etats membres. D'après Mme Randzio-Plath, il faut promouvoir des orientations économiques ayant un caractère plus musclé et plus efficace et, dans ce contexte, il faut faire place à l'emploi en tant que compsante de tous les autres aspects des politiques économiques. En conclusion, le rapporteur a souligné l'importance d'orienter les finances publiques vers les investissements productifs et également la nécessité d'accroître le pouvoir d'achât afin de susciter la demande, en baissant entre autres les charges sociales pesant sur les salaires. En s'écartant des conclusions un peu trop pessimistes du rapporteur, le commissaire De Silguy a rappelé que l'emploi ne se décrète pas, mais qu'il dépend d'une croissance forte, durable et équilibrée; quant à la demande, il ne faut pas la duper - a-t-il mis en guarde- car cela ne fera qu'induiore des déséquilibres nouveaux.En affichant des statistiques, qui montrent une augmentation progressive tant de la demande, de 1,9% en 1997 à 6,3% en 1998, que des investissements productifs de 4,8% en 1997 à 6,3% en 1998, De Silguy a recommandé, pour cette année, une meilleure coordination des politiques économiques des Etats membres, y compris en matière d'emplois. En outre, d'après lui, la recherche et le développement, d'une part, doivent être encouragés, et le marché du travail, doit être reformé en favorisant une adaptation de la structure des salaires, qui ne comporte forcement une baisse de leur niveau. Après avoir constaté que la profitabilitédes investissements est à son plus haut niveau depuis les années '60 et que les salariés ont largement contribué à cet assainissement, M.De Silguy a sollicité,tout d'abord,les employeurs à relancer l'investissement privé et ensuite les administrations à preserver les dépenses d'investissement public, notamment les réseaux transeuropéens. Enfin, en se disant favorable sur le fond aux principaux amendements du rapport en question, le commissaire a reaffirmé la disponibilité de l'Exécutif à créer un accord interinstitutionnel pour la mise en oeuvre de l'art.103 du Traité, afin d'associer le Parlement au processus de surveillance multilatérale.